



TRAFIC SEXUEL

Prier. Prévenir. Libérer. Rétablir.
www.Salvationist.ca/trafficking

Trafic sexuel – Feuille d’information

Définition

Le trafic sexuel est une forme d’esclavage dans laquelle des êtres humains font l’objet d’un commerce à des fins d’exploitation sexuelle. Les victimes (en majorité des femmes et des jeunes filles) sont recrutées, transportées, transférées, hébergées ou réceptionnées par la force, la menace de recours à celle-ci ou d’autres formes de contrainte. Le trafic sexuel peut se faire à l’échelle nationale ou internationale. La participation des victimes est toujours involontaire, car même lorsqu’il y a consentement, il est obtenu par la fraude, la tromperie, l’enlèvement, l’abus d’autorité ou en profitant d’une situation de vulnérabilité¹.

Qui sont les victimes

- 90 % des victimes sont des femmes et des jeunes filles.
- Le trafic sexuel se fait à l’échelle nationale et internationale.
- Les femmes pauvres (vivant dans les hémisphères sud et est) sont envoyées dans des pays riches pour satisfaire les désirs sexuels d’une certaine clientèle (des hommes, pour la plupart). Dans cette industrie, il existe d’énormes différences de pouvoir, dont la plupart reposent sur la race, la classe sociale et le statut socioéconomique.
- Les personnes qui risquent le plus d’être victimes du trafic sexuel sont les femmes, les pauvres, les jeunes, les veuves et les épouses abandonnées, les enfants orphelins et abandonnés, ainsi que les personnes qui ont déjà été victimes d’abus sexuels.

Pourquoi cette situation existe-t-elle?

- Facteurs d’attraction : la demande en matière de faveurs sexuelles. Il existe un marché mondial qui comprend des milliers, voire des millions de maisons de prostitution, de bars, d’établissements de strip-tease, de salons de massage, d’agences d’escortes et de rues où une clientèle très majoritairement masculine achète des faveurs sexuelles. La pornographie et les médias grand public présentent les femmes et les enfants comme des objets sexuels.
- Facteurs d’incitation : la pauvreté, le taux élevé de chômage, la violence familiale, les mauvais traitements infligés aux enfants, la discrimination à l’endroit des femmes, le désir d’une vie meilleure et celui d’aider la famille. Ces facteurs rendent les femmes et les jeunes filles plus susceptibles de se retrouver dans le commerce international du sexe.

Trafic sexuel, femmes et pauvreté

- Le trafic sexuel international est inextricablement lié à la féminisation de la pauvreté.
- On estime que 70 % des pauvres de la planète sont des femmes², dont la plupart vivent dans des pays en développement et tolèrent des conditions de vie effroyables, car sur le plan économique ou culturel, elles ne semblent pas avoir d'autres perspectives³.

Trafic sexuel, pornographie et médias

- La pornographie est un élément qui s'ajoute au trafic sexuel. Dans bien des cas, les trafiquants qui sont arrêtés ont en leur possession du matériel cinématographique visant à tourner et à vendre du matériel pornographique.
- Les pornographes cherchent des enfants de plus en plus jeunes pour leurs films. Par conséquent, ils doivent aller là où les enfants sont vulnérables.
- Les médias grand public présentent de plus en plus les femmes et les jeunes filles comme des objets sexuels dans les émissions de télévision, la publicité et sur l'Internet. Insidieusement, cela contribue à légitimer la pornographie et le « marché » du sexe.

Différence entre trafic sexuel et prostitution

- On utilise parfois les termes prostitution et trafic sexuel comme s'ils étaient interchangeables, mais ils désignent en fait des réalités différentes.
- Outre l'élément d'exploitation, le trafic sexuel implique un élément de force, de contrainte, de mensonge et d'exploitation. Ce n'est pas toujours le cas pour la prostitution, bien que la plupart des femmes et des jeunes filles impliquées dans le commerce du sexe exercent leur métier sous la contrainte.
- Les victimes du trafic sexuel sont utilisées pour différents aspects de l'exploitation sexuelle, et non seulement pour la prostitution.
- Ceci étant dit, le commerce du sexe et le trafic sexuel sont inextricablement liés. Par exemple, à Victoria, en Australie, la prostitution a été légalisée en 1994, ce qui a entraîné un essor considérable de l'industrie du sexe et une augmentation du nombre de victimes du trafic sexuel⁴.

Différence entre trafic sexuel et passage de clandestins

- Passage de clandestins : une personne a recours à une autre personne ou à une organisation criminelle pour passer illégalement d'un pays à un autre.
- Trafic : le trafic sexuel peut avoir lieu au sein d'un même pays, alors que le passage de clandestins suppose que des personnes traversent une frontière internationale. Une personne passée dans la clandestinité devient une victime du trafic sexuel seulement si – à n'importe quelle étape du processus – elle est maintenue dans une situation d'esclavage ou est forcée de

payer une dette dans le cadre de situations spécifiques dans lesquelles elle est exploitée sexuellement ou sur le plan du travail.

- Le trafic comporte un élément de force, réelle, perçue ou implicite, ou de menace de recours à la force, ainsi que de fraude ou de contrainte. Une situation de passage de clandestins suppose qu'une personne a fait un choix, alors que le trafic humain se fait par la force ou la contrainte.

Armée du Salut et trafic sexuel

- L'Armée du Salut est fermement résolue à combattre le trafic sexuel sous toutes ses formes. Elle s'efforce de redonner aux victimes leur liberté et leur dignité.
- L'Armée du Salut reconnaît la dignité de la personne humaine et s'est toujours efforcée de la protéger, particulièrement chez les membres les plus vulnérables de nos collectivités.
- L'Armée du Salut s'est engagée à mettre fin au trafic sexuel et à veiller au respect des droits des victimes de ce trafic.
- La position de principe de l'Armée du Salut internationale sur le trafic sexuel se trouve à l'adresse <http://salvationist.ca/wp-content/uploads/2009/07/ISJC-positional-statement-French.pdf>

¹ Adapté du *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes*, 2000. Bien qu'il existe plusieurs formes de traite des personnes, l'Armée du Salut utilise le terme « trafic sexuel » pour désigner le trafic des personnes à des fins d'exploitation sexuelle.

² UN Women, *Women, Poverty and Economics*. Disponible en ligne : http://www.unifem.org/gender/issues/women_poverty_economics.

³ Ces données sont de toute évidence liées aux grandes tendances suscitées par la mondialisation : les capitaux se déplacent vers les régions où la main-d'œuvre est bon marché, le chômage et les emplois à temps partiel sont en hausse et les organisations internationales deviennent des protagonistes plus importants que bien des États.

⁴ Sullivan, M. and Jeffreys, S. *Legalising Prostitution is Not the Answer: the Example of Victoria*, Australia, 2001, p. 10. Disponible en ligne : <http://action.web.ca/home/catw/attach/AUSTRALIAlegislation20001.pdf>.